



LIGUE REGIONALE D'ESCRIME BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Mixité des Pratiques et des Praticquants

Bourses régionales de la Commission Mixité

Règlement 2024

Article 1 : Ces bourses ont pour objet de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans l'escrime en Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 : Ces bourses sont de trois catégories cette année

- Catégorie 1 : « **Jeune Pousse sportive** » : ces bourses récompensent une jeune fille ayant tiré en catégorie M15 sur la saison sportive 2023-24 et ayant eu un parcours sportif méritant sur la saison considérée.
Deux ou trois bourses de 200€ seront attribuées par le Jury de la Commission.
Seront pris en compte le bilan sportif général de la candidate (résultat en fin de saison, progression tout au long de la saison), le comportement et attitude en compétition, les qualités développées.
- Catégorie 2 : « **Espoir régional au féminin** » : ces bourses récompensent une jeune fille ayant tiré en catégorie M17 sur la saison sportive 2023-24 et ayant eu un parcours sportif méritant sur la saison considérée.
Une ou deux bourses de 200€ seront attribuées par le Jury de la Commission.
Seront pris en compte le bilan sportif général de la candidate (résultat en fin de saison, progression tout au long de la saison), le comportement et attitude en compétition, les qualités développées.
- Catégorie 3 : « **Coup de cœur Club** » : cette bourse récompense un club pour une action réalisée en 2024 en faveur du public féminin (licenciées ou non) ou de la mixité. Une bourse de 250€ sera attribuée par le Jury de la Commission.
Seront pris en compte le caractère innovant de l'action, ses caractéristiques générales (format, fréquence, durée), les ressources mobilisées par le club (nbre de bénévoles, encadrants, licenciés, finances...), son bilan général (nombre de participantes, nombre de licences, satisfaction, reconduction envisagée).
- Catégorie 4 : « **Engagement au féminin** » : ces bourses récompensent une bénévole dont l'engagement a été notable et impactant sur sa structure en 2024, quel que soit le type ou le niveau d'engagement.
Une ou deux bourses de 150€ seront attribuées par le Jury de la Commission.
Seront pris en compte le type et la durée d'engagement et son impact sur la structure.

Article 3 : Les dossiers seront examinés par un Jury régional composé des membres permanents de la Commission Mixité, des membres invités (ancien dirigeant, bénévole, arbitre...), des représentants de clubs et/ou départements de la Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne-Franche-Comté et des membres de l'Equipe Technique Régionale.

Article 4 : La récompense sera remise en présence du Président du club ou de son représentant lors de la cérémonie de remise des prix. L'absence de représentation d'un lauréat à la cérémonie vaut désistement d'office de la bourse. Le prix sera alors attribué au lauréat suivant dans la liste d'admission déterminée par le jury.

Article 5 : Les dossiers de candidatures sont disponibles sur simple demande par mail auprès de la responsable technique de la commission Maître Jehanne MAZIRE : jehanne.mazire@yahoo.fr ou au 06.74.98.83.91.

Article 6 : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au dimanche 1er Décembre 2024 pour toutes les catégories. Les clubs adresseront par voie électronique, les dossiers complets et signés, à la responsable technique de la commission, Maître J. MAZIRE

Article 7 : Les résultats du Jury régional seront notifiés par écrit aux candidats.

Article 8 : Les décisions du Jury sont souveraines. Si aucun des dossiers ne satisfait aux exigences du Jury, celui-ci se réserve le droit de ne pas attribuer de prix pour la bourse considérée.

Article 9 : La participation à ces bourses implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement matérialisées par la signature de celui-ci par la candidate.

Date :

Signature :